

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 5 FEVRIER 2009 - 20 H 30

Date de la convocation : 29 janvier 2009

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 20

L'an deux mille neuf, le 5 février, à vingt heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Cossé-le-Vivien, sous la présidence de M. LOUAPRE Joseph, Maire.

Étaient présents : Mme SEGERS Monique, MM. BARRAIS Joël, FOUCHER Hervé, LANGOUËT Christophe et VEILLARD Roland, Adjoint, Mmes BODIN Marie-Bernadette, DAVID Gisèle, GARANGER Marie-Françoise, LAURENT Eliane, MAHÉ Rachelle, RAIMBAULT Bernadette, MM. ANET Olivier, BAUDRY Thierry, BERTHIER Michel, HAMON Guénaël, LÉZÉ Gérard, LUTELLIER Raymond, PIVÈNE Pascal, THARAULT Jérémy.

Absentes excusées : Mmes BENATRE Marina et DION Annaïck

Absente : Mme MANCEAU Laurence

Secrétaire de séance : LANGOUËT Christophe

M. LOUAPRE ouvre la séance à 20H30 et il propose de désigner M. LANGOUËT Christophe, secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

Il présente les excuses de Mmes DION Annaïck et BENATRE Marina de ne pouvoir siéger au présent conseil municipal.

Il demande ensuite aux conseillers municipaux s'ils ont des réserves à émettre concernant le compte rendu du conseil du 8 janvier 2009. Aucune réserve n'étant formulée, le dit compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Après avoir donné lecture de l'ordre du jour du présent conseil municipal, M. LOUAPRE propose de rajouter plusieurs sujets à l'ordre du jour :

- *Objet 7-2 : Budget principal : Admission en non valeur au 05.02.09*
- *Objet 7-3 : Agrandissement du restaurant scolaire : demande de DGE 2009*
- *Objet 7-4 : Définition du tarif des photocopies couleur*

L'accord lui est donné à l'unanimité.

1 – Affaires Générales

Néant.

2 – Cadre de Vie et Communication

Objet 2-1-1 : Site internet de la Commune de Cossé le Vivien : Point sur les avancées du groupe de travail

M. LANGOUËT, Adjoint, rapporteur de la commission cadre de vie et communication explique que « M. Legrand (J.L. Graphisme) sera assisté de Thierry Baudry, Marina Benâtre, Jérémy Tharault, Marie-Françoise Garanger et Gisèle David pour la mise en place du site internet ». M. Louapre ajoute que la Communauté de communes envisage de retenir le même prestataire pour la réalisation de son propre site.

Le Conseil Municipal,

⇒ PREND ACTE de ces informations

Objet 2-1-2 : Prairie des peupliers : point sur l'état d'avancement du projet d'aménagement

M. LANGOUËT, Adjoint, rapporteur de la commission cadre de vie -communication du 13 janvier 2009 indique que : « Les prélèvements de terre et des végétaux ont été effectués par le lycée Rochefeuille. Le relevé topographique a été réalisé par la SRTOPO (école du Mans) fin janvier. Il est prévu de poursuivre la réflexion en allant visiter des sites de même nature - étangs de "Copeaux" à St Berthevin et Vern d'Anjou -, aménagés par des collectivités (samedi 7 Février 2009). »

M. LANGOUËT rappelle que le groupe de pilotage compte désormais des élus communaux, Mayenne Nature Environnement, le Bassin de l'Oudon, la DDAF.

Des conseillers municipaux demandent s'il peut être donné un calendrier de réalisation de ce projet. M. LANGOUËT répond qu'il ne lui est pas possible de le définir précisément mais que le conseil disposera d'une étude globale dans 6 mois environ ; après validation, le projet pourra être présenté aux riverains.

Le Conseil Municipal,

⇒ PREND ACTE de ces informations

Objet 2-1-3 : Proposition d'achat de nouveaux bancs

M. LANGOUËT, Adjoint, rapporteur de la commission cadre de vie -communication du 13 janvier 2009 explique qu'il est proposé au conseil municipal de prévoir l'achat de 10 bancs avec dossier pour un budget d'environ 5500 € (même gamme que l'an passé).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ DONNE son accord de principe.

Objet 2-1-4 : Description du type de candélabres retenus par la commission pour les rues de Nantes, de la Perception, de la Poste, avenue Paul Bigeon

M. LANGOUËT, Adjoint, rapporteur de la commission cadre de vie -communication du 13 janvier 2009 expose que la commission a choisi de conserver :

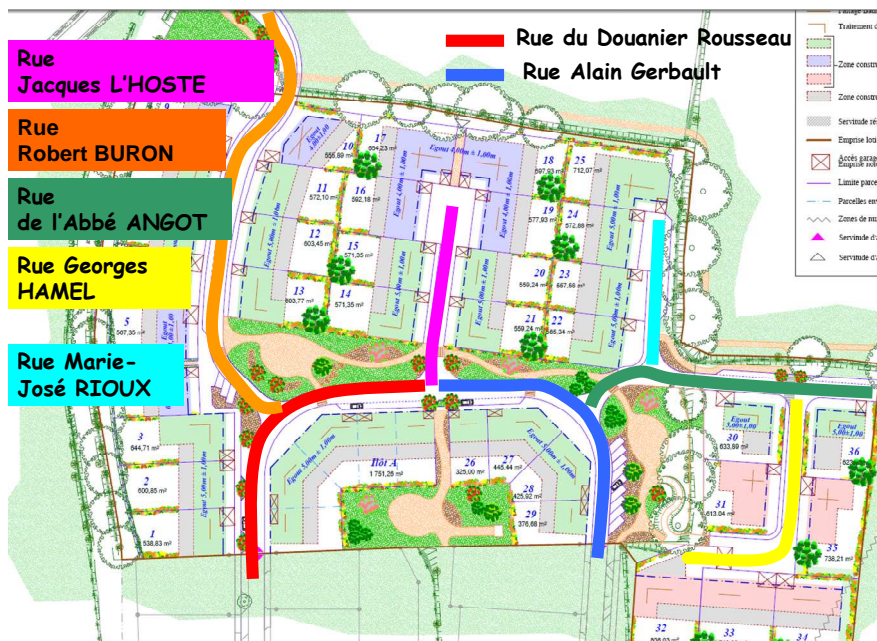
- la même couleur et le même style que les candélabres de la route de Nantes (Quantité : 30)
- le même type que les nouveaux candélabres route de Nantes, mais moins hauts pour les 2 candélabres à changer à l'entrée de la rue des Pavillons.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
⇒ VALIDE ces choix.

Objet 2-1-5 : Lotissement de la Minée III : proposition des noms de rues

M. LANGOUËT, Adjoint, rapporteur de la commission cadre de vie -communication du 13 janvier 2009 présente les propositions des noms de rues pour le lotissement de la minée III en précisant succinctement l'histoire des personnalités retenues.

- Rue Jacques L'HOSTE : Résistant mayennais ayant connu la déportation. A été à l'origine des premiers jumelages.
- Rue Robert Buron : Ancien Ministre, maire de Laval, Acteur des accords d'Evian
- Rue Abbé Angot : Historien de la Mayenne. A écrit un dictionnaire (4 volumes) sur l'histoire des communes mayennaises
- Rue Georges HAMEL : Peintre mayennais
- Rue Marie-José RIOUX : Romancière née à Mayenne
- Rue Alain GERBAULT : Navigateur et aventurier mayennais
- Rue Douanier ROUSSEAU : Peintre mayennais. Classé dans l'Art naïf.



M. Gérard Lézé précise qu'il est conseillé par la Poste de ne pas utiliser l'appellation impasse.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
⇒ ACCEPTE ces propositions.

Objet 2-2 : Lancement d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics sur la Commune de Cossé le Vivien

M. LOUAPRE, Maire, rapporte que par courrier en date du 13.01.2009, Mme la préfète :

- 1- Rappelle la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- 2- Sollicite l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité pour le 23 décembre 2009

Il précise que la Commune de Cossé le Vivien n'est pas soumise à cette obligation légale qui s'impose aux communes de plus de 5.000 habitants, mais il suggère néanmoins de réaliser ce plan, la prise en compte des droits handicapés étant fondamentale.

En accord avec M. LANGOUËT, il propose que la commission cadre de vie se charge de ce dossier.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ VALIDE cette initiative.

3 – Culture

Objet 3-1-1 : Musée TATIN : Bilan 2009, projets d'agrandissement et projets 2009

M. BAUDRY, rapporteur de la commission culture du 19 janvier 2009, expose :

Bilan 2008 :

- nombre d'entrées : 19 511 visiteurs (meilleure année que 2007).
- recettes : 88 124 € (entrées et produits dérivés).

Ce chiffre est en baisse par rapport à l'année dernière, tendance intervenant surtout lors du dernier trimestre. »

	Individuels et Groupes adultes		scolaires		total
	Payants	Gratuits	Payants	Gratuits	
2003	11 740	1258	4 628	843	18 469
2004	10 808	1284	4 331	832	17 255
2005	9 849	1653	4 312	891	16 705
2006	8 652	1618	5173	1061	16 504
2007	10416	2033	4104	878	17431
2008	9264	2242	4837	3168	19511

M. LOUAPRE note une baisse du nombre de visiteurs en fin d'année, la crise actuelle impactant également le secteur culturel, les ménages restreignant leurs dépenses.

Mme SEGERS précise que l'augmentation du nombre des visiteurs gratuits est liée au succès de l'évènement « la nuit des musées » ainsi qu'à l'action d'initiation artistique réalisée par l'enseignement catholique au mois de juin .

M. le Maire remarque aussi la bonne tenue des entrées des scolaires payants, le musée TATIN constituant un support idéal à l'éveil artistique.

Informations complémentaires

M. BAUDRY poursuit :

- Une étudiante brésilienne, actuellement en Histoire de l'art à Rennes, pourrait prendre comme sujet de Master « Tatin au Brésil » ;
- 40^{ème} anniversaire du musée : 3 entreprises ont été consultées par l'APAM pour des propositions d'animation.
- . Demande du label de la DRAC « jardins remarquables » : dossier à déposer pour 2010.

Mme SEGERS qui a participé à la dernière réunion de l'APAM explique que le spectacle est retenu. Il devrait être grandiose. Budget pris en charge à ce titre par l'APAM : 10.000 €

Aménagements projetés au musée

M. BAUDRY rapporte les orientations retenues par la commission :

Les objectifs :

- Optimiser la conservation des œuvres et des archives, en respectant les préconisations de la DRAC.
- Faciliter l'étude et la diffusion des œuvres et des archives
- Faciliter l'entretien quotidien des œuvres
- Augmenter le nombre de visiteurs
- Renforcer l'image positive et professionnelle du musée auprès de l'ensemble de nos partenaires et veiller à ce que le musée demeure une référence.

Les besoins (ce qui serait utile pour un meilleur fonctionnement) :

- Disposer d'un lieu pour les expositions temporaires mieux adapté
- Poursuivre l'étude et le traitement de la collection dans de bonnes conditions
- Améliorer le confort des visiteurs

- Adapter les sanitaires pour les groupes.

Les nécessités (obligations à court ou moyen terme pour poursuivre l'activité du musée dans de bonnes conditions) :

- Agrandir l'espace d'accueil des groupes scolaires pour les ateliers de création plastiques (le nombre d'élèves par classe augmentant, l'espace devient trop exigü).
- Disposer sur le site d'un espace couvert pour le pique-nique des enfants restant la journée sur place (du fait de l'augmentation des coûts de transport, cette tendance se renforce)
- Conserver et conditionner les œuvres et les archives.

Propositions d'affectation des bâtiments :

- ancien bâtiment agricole :
 - o rez-de-chaussée : un atelier pédagogique, avec des lavabos (sur une surface de 75 m², contre 40 aujourd'hui) et 34 m² pour la réserve du matériel et le bureau de la responsable du service pédagogique ;
 - o grenier : un espace de 110 m² qui pourrait avoir 2 fonctions : constitué un second atelier lorsque les groupes sont importants et servir de lieu abrité pour les pauses déjeuner ;
- anciennes soues à cochons : à transformer en sanitaires avec accès handicapés;
- préau : un espace de 70 m² abrité et donnant sur un espace gazonné pour le pique-nique ;
- ancienne maison d'habitation :
 - o rez-de-chaussée : une réserve (33 m²) pour les œuvres et documents d'archives en respectant les normes imposées pour ce type de local ; une salle de 34 m² qui pourrait servir aux chercheurs, à l'entretien des œuvres, à la préparation des expositions temporaires et de salle de réunion ;
 - o cave : espace pour entreposer du matériel pédagogique ;
- académie des Champs (actuel service pédagogique) : ce bâtiment pourrait être destiné aux expositions temporaires, un espace plus vaste permettant l'accueil d'œuvres de taille plus importante ce qui nécessiterait d'enlever le plafond afin de pouvoir exposer de hautes statues par exemple.
- Grange (actuelle salle d'expositions temporaires) : bâtiment destiné à une présentation permanente de l'histoire de Robert Tatin et du musée - pas de modification du bâtiment ;
- Réserve actuelle : stockage des archives administratives.

La commission propose donc aux membres du Conseil municipal :

- de lancer un appel d'offre pour missionner un cabinet d'architecte qui devra étudier la pertinence et la faisabilité des transformations envisagées ainsi que leur incidence financière ;
- de demander une subvention au Conseil général du fait de la contribution pédagogique apportée par le musée et des efforts prévus quant à l'accessibilité et à la sécurité »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇒ **PREND ACTE** de ces informations
- DÉCIDE** de lancer une consultation d'architectes.

Objet 3-1-2 : Réflexion sur les activités culturelles à Cossé le Vivien

M. BAUDRY, rapporteur de la commission culture du 19 janvier 2009, expose :

On constate de très nombreuses animations culturelles, et/ou autres, tout au long de l'année, donnant une image dynamique de la commune ;

Ces animations concernent des domaines culturels variés : théâtre, musique, chant, spectacles...sachant que la définition des domaines de la culture est variable d'une personne à l'autre ; la culture à Cossé est à la fois le fait de Cosséens et de non Cosséens.

La réflexion doit se poursuivre pour identifier des axes possibles de développement dans des domaines non couverts actuellement (cinéma par exemple), ou en soutenant plus encore l'existant.

Le Conseil Municipal,

- ⇒ **PREND ACTE** de ces réflexions.

Objet 3-1-3 : Réflexions sur la bibliothèque

M. BAUDRY, fait part des travaux de la commission culture du 19 janvier 2009:

- objectifs :
 - o Augmenter le nombre de lecteurs pour « optimiser » le rôle de la bibliothèque.
 - o Redéfinir le rôle de la secrétaire mise à disposition par la mairie et des bénévoles afin de répartir le travail selon la disponibilité de chacun ;
- propositions :
 - o Mettre en place des animations dans la bibliothèque afin que les Cosséens s'approprient ce lieu : lecture publique, accueil d'auteurs... ce qui nécessite un budget « animations »;
 - o Organiser une journée « portes ouvertes », une fois que les installations prévues seront terminées et la signalétique installée.

M. LOUAPRE suggère également de participer à l'opération « lire en fête ». Mme RAIMBAULT précise qu'il est prévu dans l'édition du Festival de l'humour 2009 qui a lieu dans les mêmes dates, de renforcer les animations proposées habituellement autour du livre. Une meilleure collaboration pourrait être mise en place à cette occasion.

Le Conseil Municipal,

⇒ **PREND ACTE** de ces réflexions.

Objet 3-2 : APAM : remboursement par la Commune de la somme de 295 €

Mme SEGERS, Adjointe, rappelle que le centre national d'études spatiales (CNES) avait déposé des livres au musée TATIN à l'occasion de la Nuit des musées. Ces livres avaient été achetés par l'APAM. Les invendus (valeur 295€) ont été perdus lors du retour par la Poste et remboursés par elle.

Mme SEGERS propose donc de reverser les 295 € à l'APAM qui en avait assuré la commande.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **ACCEPTE** la proposition susvisée.

4 – Affaires Scolaires - Enfance

Objet 4-1 : Participation aux frais de scolarité : décision de retirer la délibération n° 4-1-1 du 11 décembre 2008

Mme SEGERS, Adjointe, rapporte que M. le Sous-Préfet demande par courrier en date du 16 janvier 2009 à la Commune de Cossé le Vivien de retirer sa délibération n° 4-1-1 du 11 décembre 2008.

M. le Sous-Préfet relève que le conseil municipal a décidé de « rattacher 75 enfants et que les communes concernées seront sollicitées pour participer financièrement à la charge de ces enfants ».

Or, il rappelle que la participation aux frais de scolarisation par les communes de résidence auprès des communes d'accueil est régie, pour les écoles publiques, par l'article L 212-8 du code de l'éducation et par l'article 89 de la loi du 13 août 2004, modifiée, relative aux libertés et responsabilités locales, pour les écoles privées.

Par conséquent, Mme SEGERS propose de retirer la délibération n° 4-1-1 du 11 décembre 2008, le règlement défini par la Commune de Cossé le Vivien n'étant pas conforme à la législation en vigueur.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



DÉCIDE de retirer sa délibération n° 4-1-1 du 11 décembre 2008.

5 - Urbanisme

Objet 5-1 : Remplacement et pose de 29 candélabres rue de Nantes, rue des Pavillons, avenue Paul Bigeon, rue Saint Exupéry, rue de la Perception, rue de la Poste : résultat de la consultation et choix de l'entreprise attributaire

M. FOUCHER, Adjoint, rappelle qu'une consultation d'entreprises a été lancée pour le remplacement et la pose de 29 candélabres. Suite à la publicité qui en a été faite dans Ouest France et sur le site internet achatspublics53.fr, 4 entreprises ont répondu. Il donne lecture de leurs propositions :

	<u>ETDE</u>	<u>ELITEL</u>	<u>SPIE</u>	<u>DEHE</u> TP environnement
TOTAL € H.T.	51 592,00	53 818,97	57 465,00	49 495,00
Tva 19,6%	10 112,03	10 548,52	11 263,14	9 701,02
TOTAL € TTC	61 704,03	64 367,49	68 728,14	59 196,02

Compte tenu des critères définis dans le règlement de consultation, à savoir : Prix : 40 %, compétences 30%, délais 30%, M. FOUCHER propose de retenir l'entreprise DEHE de Vitré (35) pour un montant de 59.196,02 € TTC.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ ACCEPTE la proposition précitée

⇒ AUTORISE M. le Maire ou un Adjoint en cas d'empêchement à signer le marché correspondant.

Objet 5-2 : Agrandissement du restaurant scolaire : choix de l'architecte maître d'oeuvre

M. VEILLARD, Adjoint, explique qu'une consultation a été organisée concernant le marché de maîtrise d'oeuvre de l'agrandissement du restaurant scolaire. Il en livre le résultat :

- M. BOISSEAU : taux de rémunération : 9 %
- M. CHAINEAU : taux de rémunération : 9,80 %

M. VEILLARD propose de retenir l'offre de M. BOISSEAU.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ ACCEPTE la proposition précitée

⇒ AUTORISE M. le Maire ou un Adjoint en cas d'empêchement à signer le marché correspondant.

Objet 5-3-1 : Bilan 2008 du suivi agronomique des boues de la station d'épuration

M. HAMON, rapporteur de la commission de suivi des boues de la station d'épuration du 20 janvier 2009, dresse le bilan de la qualité agronomique des boues sur l'année 2008 :

- Il est constaté une augmentation de la quantité à épandre (47 tonnes de matière sèche en 2007

- et 54 tonnes de matières sèches en 2008),
- Les boues présentent un intérêt agronomique en azote et phosphore,
- Les valeurs des éléments traces métalliques et des composés traces organiques respectent les normes réglementaires,
- Un chaulage des parcelles est prévu à raison de 1 tonne de chaux compte tenu du PH satisfaisant des sols (il n'apparaît plus utile d'en épandre 1,5 tonnes/ha comme précédemment).

Des conseillers municipaux demandent si les lagunes installées par les abattoirs CHEVALLIER permettront de baisser les quantités de boues. M. FOUCHER leur répond par la négative. En revanche, il précise que ce nouveau mode épuratoire aura un effet sur la teneur des boues, les eaux usées étant désormais moins chargées en azote.

Le Conseil Municipal,

⇒ **PREND ACTE** de ce bilan 2008.

Objet 5-3-2 : Suivi des épandages des boues chez les agriculteurs : recadrage du fonctionnement

M. HAMON, rapporteur de la commission de suivi des boues de la station d'épuration du 20 janvier 2009, explique que des dysfonctionnements ont été constatés en 2008. Les documents tels que les bordereaux de livraison, bilans de fertilisation ont été envoyés trop tardivement.

Au cours de la réunion du 20 janvier 2009, il a été arrêté les principes suivants :

Planning prévisionnel d'épandage avec cartographie

- Réalisé par : SESAER (au minimum 1,5 mois avant épandage) ;
- Transmis à : la collectivité en 2 exemplaires et au prestataire d'épandage en 1 exemplaire ;
- A envoyer : au service Police de l'Eau en 1 exemplaire par la Collectivité (M. Poirier - DDAF/ service Police de l'Eau - souhaite que le planning soit transmis par le producteur de boues et non le bureau d'études).

Registre d'épandage et bordereau de livraisons

REGISTRE D'EPANDAGE

- Réalisé par le prestataire d'épandage (immédiatement après épandage) ;
- Transmis au SESAER par courriel ;

BORDEREAU DE LIVRAISON ET BILAN DE FERTILISATION (apports azote/phosphore par hectare)

- Réalisé par le SESAER (7 jours ouvrés après épandage) ;
- Transmis à la Collectivité par courrier, pour signature par le Producteur de boues ;
- A envoyer aux prêteurs de terres concernés par les épandages sous 10 jours ouvrés après épandage, accompagnés d'un bon de commande de chaux à utiliser avant le 1^{er} décembre de l'année N.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

⇒ **APPROUVE** ce nouveau règlement.

Objet 5-4-1 : Discussion sur le projet de transfert de la voirie à la Communauté de Communes

M. THARAULT, rapporteur de la commission d'urbanisme-travaux du 22 janvier 2009, rappelle que la Communauté de Communes totalise 300km de voirie rurale et communale. Le coût des dépenses annuelles est de 255 000 euros dont 205 000 pour les chaussées et 50 000 pour élagages, talus.

Le projet de transfert concernerait la voirie communale (vc), rurale (cr), goudronnée et régularisée (bas-côtés, fossés, élagage, entretien ponts de ferme, voirie zone artisanale, signalisation horizontale et verticale, panneaux de signalisation des entreprises.)

Il est donc souhaitable :

-de régulariser des chemins ruraux entretenus par la commune et non propriété de la commune : envoi d'un courrier aux cas concernés avec notification des modalités du transfert à la Communauté de Communes

- de faire un relevé du temps passé des agents communaux (3 personnes) à la voirie,
- de recenser les moyens en matériels et bâtiments de la commune consacrés à la voirie.

La commission souhaite ne pas faire un transfert trop rapide mais de prendre le temps d'en étudier toutes les conséquences. Elle envisage donc un transfert en 2010 ».

Le Conseil Municipal,

⇒ **PREND ACTE** de l'évolution de cette réflexion et en souligne la portée pour le développement de la Communauté de communes.

Objet 5-4-2 : Aménagements route de Montjean

M. THARAULT, rapporteur de la commission d'urbanisme-travaux du 22 janvier 2009, expose :

« Le busage côté gauche prévu au budget 2008 est effectué, il était prévu un chemin piétonnier enherbé ce qui pourrait inciter les piétons à marcher sur la route créant ainsi des problèmes de sécurité.

La commission propose de poser des bordures de trottoir et du gravillon. Ce travail sera effectué par les services techniques en 2009. Il est donc nécessaire de prévoir un budget de 3000 €».

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **DONNE** son accord de principe pour l'inscription de ces travaux au budget 2009.

Objet 5-4-3 : Point sur les travaux en cours

M. THARAULT, rapporteur de la commission d'urbanisme-travaux du 22 janvier 2009 fait le point sur les travaux en cours :

- Effacement des réseaux route de Nantes : fin du chantier la semaine 5.
- Électrification de la minée : 5 à 6 semaines de travaux.
- Certificat de viabilisation de la Minée III: donc attribution des permis de construire début avril.
- Maison Paroissiale : les travaux prévus sont assez importants (nécessité de refaire l'isolation, les cloisons, le plafond, le sol, les installations électrique et le chauffage)
- Musée Tatin :les travaux d'électricité et de couverture ont débuté.

Le Conseil Municipal,

⇒ **PREND ACTE** de ces informations.

Objet 5-4-4 : Installation classées pour la protection de l'environnement : avis favorable du conseil municipal sur le projet d'exploitation, après extension, d'un élevage porcin de 1837 animaux-équivalents à Cosmes et Astillé

M. THARAULT, rapporteur de la commission d'urbanisme-travaux du 22 janvier 2009, explique que le GAEC de l'Aubourgère à Cosmes a le désir d'exploiter, après extension, d'un élevage porcin de 1837 animaux-équivalents à Cosmes et Astillé. Ce projet rentre dans le cadre des installations classées soumises à autorisation. A ce titre, il est organisé une enquête publique et la Commune de Cossé le Vivien est appelée à donner son avis, le territoire communal étant inclus dans le périmètre de l'enquête publique.

La commission propose de donner un avis favorable mais fait part de son étonnement de ne pas voir le musée TATIN pris en compte au titre de la protection des musées de France et de son patrimoine.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ DÉCIDE de donner un avis favorable au projet susvisé

⇒ SOUHAITE qu'à l'avenir le souci du respect de l'environnement du musée TATIN soit pris en compte.

6 – Sport et Vie Associative

Néant.

7 - Finances

Objet 7-1 : Renouvellement de la ligne de trésorerie : résultat de la consultation et choix de l'établissement bancaire attributaire

M. VEILLARD, Adjoint, rend compte de la consultation des établissements bancaires concernant le renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 300.000 € pouvant être débloqués par tranche, ces déblocages jusqu'au dit plafond ayant lieu sans frais financier.

2 établissements ont répondu à savoir le Crédit agricole et le Crédit mutuel.

Le taux d'intérêt est le même dans les 2 offres, à savoir : taux fixé par mois de référence à la valeur de l'index EURIBOR (3 mois moyenné sur 1 mois civil du mois précédent augmenté d'une marge).

Considérant les marges proposées, 0,40 % pour le Crédit agricole (qui restent négociables), 0,20 % pour le Crédit mutuel,

Considérant la satisfaction de la Commune de Cossé le Vivien concernant la qualité des services du Crédit mutuel, M. VEILLARD propose de retenir l'offre du Crédit mutuel.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ DÉCIDE de retenir l'offre du crédit mutuel.

⇒ AUTORISE M. le Maire, ou un Adjoint en cas d'empêchement, à signer le contrat bancaire correspondant.

Objet 7-2 : Budget principal : Admission en non valeur au 05.02.09

M. VEILLARD, Adjoint, propose d'admettre en non valeur la créance suivante qui s'avère irrécouvrable :

Débiteur	Nature de la créance	Montant de la créance	Date de la créance	Motif de l'irrecouvrabilité
M. DEGREMONT Alex (RENAZE)	Cantine 2004	63,33 €	2004	<ul style="list-style-type: none">▪ En surendettement▪ En procédure de rétablissement personnel

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ DÉCIDE d'admettre en non valeur la créance susvisée.

Objet 7-3 : Agrandissement du restaurant scolaire : demande de DGE 2009

M. VEILLARD, Adjoint, explique les demandes de subventions au titre de la DGE (Dotation Globale d'Équipement - Subvention étatique) sont à déposer avant le 2 mars 2009.

Il propose de présenter le dossier de l'agrandissement du restaurant scolaire dont la

réalisation des travaux est prévue en août 2009, ce dernier étant éligible.

Compte tenu du plan de financement, il conviendrait de solliciter de 14.900 € de DGE 2009.

Agrandissement du restaurant scolaire

Plan de financement

	€ H.T.
Dépenses	
Travaux (y compris démolition)	60 000,00
Quai	5 000,00
Honoraires archi	5 500,00
Honoraires SPS	1 000,00
Divers	3 000,00
TOTAL	74 500,00
Recettes	
DGE (20%)	14 900,00
Emprunt	59 600,00
TOTAL	74 500,00

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇒ **ACCEPTE** le projet précité,
- ⇒ **APPROUVE** le plan de financement suivant :
Dépenses totales : 74.500 € H.T.
Recettes : 74.500 €
 - Subvention DGE 2009 : 14.900 €,
 - Emprunt : 59.600 €.
- ⇒ **DÉCIDE** de solliciter une subvention DGE de 14.900 €.

Objet 7-4 : Définition du tarif des photocopies couleur

M. VEILLARD, Adjoint, propose de fixer à 0,50 € la photocopie couleur A4 (1 € la page A3).

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇒ **DÉCIDE** de fixer à 0,50 € la photocopie couleur A4 (1 € la page A3).

8 - Intercommunalité

Objet 8.1: Projet de nouvelle salle de sports.

MM. Louapre et Barraix ont rendu compte de la réunion du 28 janvier avec les membres du Bureau de la Cté de communes ainsi qu'avec M. Gory, architecte. Ils ont rappelé l'historique de ce projet et la demande de la Commune de le voir transféré à la Cté de communes compte tenu de son importance pour l'ensemble du territoire. Si plusieurs maires ont exprimé leur intérêt, d'autres ont manifesté leurs réserves en exprimant le besoin de nouveaux équipements sportifs dans leur secteur. La réflexion doit donc se poursuivre notamment dans le cadre du CTU du Pays de Craon.

- Le Conseil Municipal,**
⇒ **PREND ACTE** de ces informations.

Objet 8-2 : Transferts des compétences à la communauté de Communes : bilan des réflexions communales

M. Louapre rappelle qu'en fin d'année, le Président et les vice-présidents de la Communauté de communes sont allés dans chaque commune rencontrer les conseils municipaux afin d'une part leur présenter l'organisation et les compétences actuelles de la Collectivité et recueillir les propositions d'évolution et de nouvelles compétences. Un document récapitulatif a été élaboré qu'il présente et commente en séance :

- **VOIRIE** : un accord quasi unanime mais :

- Selon quelles modalités ?
- Avec quels moyens humains et matériels ?

- **ECONOMIQUE** :

- Des souhaits, des attentes des communes pour un appui de la CC. Pour développer les activités économiques.
- Mais pas de propositions concrètes.

ASSAINISSEMENT :

- Extension de la compétence à l'assainissement collectif : entretien...

EQUIPEMENTS :

- Un objectif : couvrir tout le territoire et ne pas tout centrer sur les communes les + importantes.
- Nouvelle salle de sports à Cossé mais en précisant les possibilités d'utilisation par les associations sportives de la CC.
- Besoin d'une salle de sports (tennis de table) pour les communes situées à l'Ouest de la CC : Cuillé, Laubrières, Gastines...

ENFANCE-JEUNESSE :

- Demande pour des animations réalisées « dans les communes » et pas toujours centralisées ;
- Aide aux déplacements des jeunes pour participer aux activités dans les autres communes ;
- Achat d'un véhicule pour ces transports.

CULTURE :

- Rénovation de l'Ecole de musique, mais avec quel budget ?
- Aide de la CC aux équipements musicaux.

COMMUNICATION :

- Développer les outils électroniques de communication.

MUTUALISATION DES EQUIPEMENTS :

- Matériels d'entretien des espaces verts (broyeurs de végétaux, désherbage thermique...)
- Achat de barnum, chapiteau, échafaudage...
- Commandes groupées de matériels et consommables de bureaux
- Commandes groupées de columbariums.

PERSONNEL :

- Faire un état des lieux des moyens en personnels
- Mutualisation pour faire face aux besoins de remplacement (vacances, maladies...)
- Disposer de nouvelles compétences afin de gérer les nouvelles missions de la CC (voirie...)

AUTRES REMARQUES :

- Une chambre funéraire...
- Augmenter les compétences de la CC, c'est affaiblir les communes...
- Economies d'énergie, développement durable, Agenda 21...
- Soutien de la CC aux investissements pour les personnes âgées
- Et les finances de la CC ?
- Pourquoi la dissolution de l'Alpine ? et le refus de création d'une épicerie sociale ? »

Le Conseil Municipal,

⇒ **PREND ACTE** de ces informations.

Objet 9-1 : Informations diverses

M. LOUAPRE, Maire, communique les informations suivantes :

- Mission locale : il est proposé de déplacer les permanences, non plus le jeudi au 1^{er} étage de la mairie comme actuellement, mais le mercredi après-midi au rez-de-chaussée de la mairie (dans le bureau réservé aux permanences des services sociaux). Cette modification est motivée par la volonté d'offrir des locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Le bilan des Embuscades 2009 a été présenté lors de l'assemblée générale du 27 janvier. Le budget avoisine les 186.000 € et un prélèvement de 8000€ environ a du être effectué. Cette association doit disposer d'un fonds de roulement de 20.000 € pour assurer les réservations des artistes.
- Jumelage Cossé le Vivien/Tussenhausen (A.G. du 30 janvier): Le bilan de 3 jours d'échanges organisés à l'Ascension 2008 a été présenté ; les membres du comité ont exprimé leur satisfaction et la bonne collaboration apportée par la Commune. Les différentes festivités réalisées à cette occasion ont pesé sur leur budget. Malgré tout, un fonds de roulement de 6.000 € est conservé. Un séjour est prévu du 20 au 24 mai prochain à Tussenhausen et les conseillers municipaux sont vivement invités à y participer. Un échange pourrait être organisé sur le fonctionnement des collectivités locales en France et en Allemagne.
- Le CEECA a tenu son A.G. le 20 janvier ; il fêtera ses 50 ans en 2009. Pour marquer cet anniversaire, il est prévu de programmer les journées commerciales les 12 et 13 septembre 2009.

Le Conseil Municipal,

⇒ **PREND ACTE** de ces informations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.

M. Christophe LANGOUËT
Secrétaire de séance

M. LOUAPRE Joseph Maire	Mme SEGERS Monique Adjointe	M. BARRAIS Joël, Adjoint	M. FOUCHER Hervé, Adjoint
M. LANGOUËT Christophe, Adjoint	M. VEILLARD Roland Adjoint	M. ANET Olivier	M. BAUDRY Thierry
M. BERTHIER Michel	Mme BODIN Marie- Bernadette	Mme DAVID Gisèle	Mme GARANGER Marie-Françoise
M. HAMON Gwénaél	Mme LAURENT Eliane	M. LÉZÉ Gérard	M. LUTELLIER Raymond
Mme MAHÉ Rachelle	M. PIVENE Pascal	Mme RAIMBAULT Bernadette	M. THARAUULT Jérémy